



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Fiche de données de sécurité conforme à la réglementation (CE) n°1907/2006 & 1272/2008 et amendements successifs

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Identificateur de produit: **VIAPAL® UP 4838 BT/63**

DESCRIPTION DU PRODUIT: Résine d'ester d'epoxy

#### UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES

Utilisation: Enduction

#### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Société: Allnex Belgium SA/NV, Square Marie Curie 11, 1070 Bruxelles, Belgique

Pour toute information concernant des produits ou non liée à des situations d'urgence, appelez votre point de contact Allnex ou contactez-nous via le site <http://www.allnex.com/contact>

Information du contact local: Allnex France SAS, 12 Avenue Maurice Thorez, 94200 Ivry Sur Seine, FR  
Téléphone: +33 (0) 1 56 93 40 01

#### NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE (24 heures/jour) – Uniquement en cas d'incidents liés à un écoulement, une fuite, un incendie, une exposition ou un accident :

##### Asie-Pacifique:

Australie: +61 2801 44558 (Carechem 24)  
Chine (RPC): +86(0)532-8388-9090 (NRCC)  
Japon: +81 345 789 341 (Carechem 24)  
Nouvelle-Zélande: +64 9929 1483 (Carechem 24)  
Autres: +65 3158 1074 (Carechem 24)

##### Europe/Afrique/Moyen-Orient (Carechem 24):

Europe, Moyen-Orient, Afrique, Israël: +44 (0) 1235 239 670  
Moyen-Orient, Afrique (pays de langue arabe): +44 (0) 1235 239 671

##### Amérique latine (Carechem 24) :

Brésil: +55 113 711 9144  
Mexique et tous les autres pays: +52-555-004-8763

**Canada et États-Unis (Carechem 24 - NCEC ED29003275):** +1-866-928-0789 (numéro gratuit) ou +1-215-207-0061

® Indique une marque déposée enregistrée aux Etats-Unis. En dehors des Etats-Unis, la marque peut être soit enregistrée, en cours d'enregistrement ou déposée. La marque est ou peut être utilisée sous licence.

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Classification selon la Réglementation (CE) n°1272/2008 et amendements successifs

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Liquides inflammables – Catégorie de danger 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, Catégorie de danger 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, Catégorie de danger 3

Corrosif/irritant pour la peau – Catégorie de danger 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie de danger 2

### Classification selon les directives de l'UE 67/548/EEC ou 1999/45/EC

Xn - Nocif

R10 - Inflammable.

R20 - Nocif par inhalation.

R36/37/38 - Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R48/20 - Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

### ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE



### Mot signal

Danger

### Déclarations de risques

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

### Déclarations de précautions

Les déclarations de précautions sur l'étiquette seront réduites, comme indiqué dans le Règlement (CE) No 1272/2008, Article 28

- P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.  
 P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
 P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.  
 P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
 P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
 P264 - Se laver à fond le visage, les mains et toute partie de la peau exposée, après manipulation  
 P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
 P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
 P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.  
 P370 + P378 - En cas d'incendie : Utiliser du CO<sub>2</sub>, des produits chimiques secs, ou de la mousse pour l'extinction  
 P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
 P321 - Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires pour les premiers secours sur cette étiquette).  
 P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
 P362 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation  
 P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
 P403 + P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
 P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
 P405 - Garder sous clef.  
 P501 - Mise au rebut du contenu/contenant conformément aux réglementations locales et nationales.

#### AUTRES DANGERS

Une polymérisation peut avoir lieu à cause d'une chaleur excessive, d'une contamination ou d'une exposition à la lumière directe du soleil.

#### RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS PBT ET vPvB

indéterminé

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances, Mélanges ou Article ? Mélanges

COMPOSANT / No. CAS	%	No.-CE	Numéro d'enregistrement REACH	Classification	Classification selon la réglementation (CE) n°1272/2008 (CLP)	Facteur M
Acide méthacrylique 79-41-4	< 1	201-204-4	01-2119463884-26	Xn; R21/22 C; R35	Acute Tox. 4 (H302) D Acute Tox. 3 (H311) D Acute Tox. 4 (H332) D STOT Single 3 (H335) D Skin Corr. 1A (H314) D	
Styrène 100-42-5	~ 37	202-851-5	01-2119457861-32	R10 Xn; R20-48/20-65 Xi; R36/37/38	Flam. Liq. 3 (H226) D Acute Tox. 4 (H332) D STOT Rep. 1 (H372) D STOT Single 3 (H335) D Skin Irrit. 2 (H315) D Eye Irrit. 2 (H319) D Asp. Tox. 1 (H304) D	

Voir section 16 pour la totalité du texte des phrases R et H

## 4. PREMIERS SECOURS

### DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

**Contact avec les yeux:**

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

**Contact avec la peau:**

Enlever vêtements et chaussures contaminés sans attendre. Laver immédiatement à grande eau. Ne pas remettre les vêtements contaminés sans les laver au préalable. Consulter un médecin si la douleur ou l'irritation persiste après s'être lavé si des signes ou des symptômes de surexposition apparaissent.

**Ingestion:**

En cas d'ingestion, appeler immédiatement un médecin. Provoquer le vomissement uniquement sur ordre d'un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

**Inhalation:**

Amener à l'air frais. En cas de troubles respiratoires, donner de l'oxygène. En cas de symptômes persistants, consulter un médecin.

### PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS

Aucun connu

### INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES

Non applicable

---

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### MOYENS D'EXTINCTION

**Moyen d'extinction approprié:**

Vaporiser de l'eau, une mousse d'alcool, de la neige carbonique ou un agent chimique sec pour éteindre les incendies. Un jet d'eau courante peut ne pas être efficace.

### DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

En cas d'exposition au feu, empêcher les récipients de chauffer en les arrosant d'eau.

### CONSEILS AUX POMPIERS

**EQUIPEMENT DE PROTECTION**

Les pompiers, et toute autre personne exposée, doivent porter un masque de respiration autonome. Porter des vêtements de lutte anti-incendie assurant une protection totale. Se reporter à la partie 8 (Contrôles de l'exposition/protection personnelle).

---

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:**

Lorsque le niveau d'exposition n'est pas connu, porter un appareil respiratoire autonome à pression positive agréé. Lorsque le niveau d'exposition est connu, porter un masque respiratoire convenant à ce niveau. En complément de l'équipement de protection décrit Section 8 Contrôle de l'Exposition/Protection Individuelle, porter des bottes imperméables.

**Précautions pour la protection de l'environnement:**

Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Couvrir le produit répandu d'une matière absorbante inerte; ramasser et jeter dans un conteneur prévu à cet effet. Rincer à l'eau la zone contaminée.

**Référence à d'autres sections:**

Voir les sections 8 et 13 pour plus d'informations.

---

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

**Mesures de précautions:** Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser avec une ventilation adéquate. Conserver le récipient fermé. Rincer à fond après la manipulation.

**Déclarations de manipulation spéciale:** Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Respecter les valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle lors de la transformation et de la manipulation. Les conteneurs doivent adhérer au sol et être mis à la terre lors du versement ou du transfert de matériaux.

**Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:**

Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré et garder le récipient bien fermé. Éloigner de toute source de chaleur et des rayons du soleil. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques (mise à la terre lors du transvasement). Les zones de stockage de ce produit devront être conformes à la sécurité incendie et équipées de matériels électriques en accord avec la réglementation ou/et aux directives. Le point d'éclair du produit devra être prioritairement pris en compte dans les standards, mais sa miscibilité dans l'eau ou sa toxicité feront également partie des éléments à retenir. Toutes les réglementations locales ou nationales sont applicables. Sur le continent américain : National Fire Protection Association (NFPA) 30: le code de l'inflammabilité des liquides combustibles est un standard largement utilisé. NFPA 30 détermine les conditions de stockage pour les classes de produits suivantes : CLASS I liquides inflammables, point d'éclair < 37.8 C CLASS II liquides combustibles, 37.8 C < point d'éclair < 60 C CLASS IIIa liquides combustibles, 60 C < point d'éclair < 93 C CLASS IIIb liquides combustibles, point d'éclair > 93 C En Europe, le Comité Européen pour la Normalisation de l'Electricité (CEN/CENELEC) a défini des standards pour les appareils électriques dans les atmosphères potentiellement explosives (standards EN 50000). Ces standards sont la base des réglementations des états. Les conditions de stockage sont basées sur les catégories de point d'éclair suivantes et tiennent compte également des autres propriétés : Hautement inflammable, point d'éclair < = 21 C Inflammable, 21 C < point d'éclair < = 55 C Inflammable, 21 C < point d'éclair < = 55 C

**TEMPERATURE DE STOCKAGE:** Température ambiante

**MOTIF:** Sécurité.

**Classe de stockage (TRGS 510):** 3

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s):**

Consulter la section 1 ou le scénario d'exposition s'il s'applique

---

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

**100-42-5 Styène**

France : VLEP (Valeur Limite 50 ppm (TWA)

d'Exposition Professionnelle) 215 mg/m<sup>3</sup> (TWA)

1500 mg/m<sup>3</sup> (STEL)(as C6-12 Hydrocarbons)

**100-42-5 Styène**

Europe : ILV (Indicative Limit Values) Non déterminé

Autre valeur: Non déterminé

**79-41-4 Acide méthacrylique**

 France : VLEP (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle) 20 ppm (TWA) 70 mg/m<sup>3</sup> (TWA)

Europe : ILV (Indicative Limit Values) Non déterminé

Autre valeur: Non déterminé

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)**

Utilisation	Voie	DNEL	Unités	Type d'effets
<b>Acide méthacrylique (79-41-4)</b>				
Travailleur	Inhalation	88	mg/m <sup>3</sup>	A long terme, locaux
Travailleur	Inhalation	29.6	mg/m <sup>3</sup>	A long terme, systémiques
Travailleur	Dermique	4.25	mg/kg/jour	A long terme, systémiques
Travailleur	Dermique	1	mg/kg/jour	A court terme, locaux
Consommateur	Inhalation	6.55	mg/m <sup>3</sup>	A long terme, locaux
Consommateur	Inhalation	6.3	mg/m <sup>3</sup>	A long terme, systémiques
Consommateur	Dermique	2.55	mg/kg/jour	A long terme, systémiques
Consommateur	Dermique	1	mg/kg/jour	A court terme, locaux
<b>Styrène (100-42-5)</b>				
Travailleur	Inhalation	289	mg/m <sup>3</sup>	A court terme, systémiques
Travailleur	Inhalation	306	mg/m <sup>3</sup>	A court terme, locaux
Travailleur	Inhalation	85	mg/m <sup>3</sup>	A long terme, systémiques
Consommateur	Inhalation	174.25	mg/m <sup>3</sup>	A court terme, systémiques
Consommateur	Inhalation	182.75	mg/m <sup>3</sup>	A court terme, locaux
Consommateur	Inhalation	10.2	mg/m <sup>3</sup>	A long terme, systémiques
Travailleur	Dermique	406	mg/kg/jour	A long terme, systémiques
Consommateur	Orale	2.1	mg/kg/jour	A long terme, systémiques
Consommateur	Dermique	343	mg/kg/jour	A long terme, systémiques

**Concentration prévue sans effet (PNEC) :**

Compartment	PNEC	Unités
<b>Acide méthacrylique (79-41-4)</b>		
Eau douce	0.82	mg/L
Eau de mer	0.82	mg/L
Sédiment	1.2	mg/kg
<b>Styrène (100-42-5)</b>		
Eau douce	0.028	mg/L
Eau de mer	0.0028	mg/L
Rejet d'eau par intermittence	0.04	mg/L
Sédiments (eau douce)	0.614	mg/kg

Sédiment (marine water)	0.0614	mg/kg
Système de traitement des eaux usées	5	mg/L
Sol	0.2	mg/kg

## CONTRÔLES DE L'EXPOSITION

### Mesures d'ordre technique:

Lorsque ce produit n'est pas utilisé en circuit fermé, il est recommandé de fournir une bonne enceinte et une ventilation par aération des locaux pour contrôler l'exposition.

### Protection respiratoire :

Partout où l'exposition est inférieure au seuil limite d'exposition, aucune protection respiratoire n'est nécessaire. Partout où l'exposition est supérieure au seuil limite d'exposition, utiliser un masque approprié au produit et au niveau d'exposition.

### Protection des yeux:

Se protéger les yeux et le visage, porter des lunettes de protection et un masque.

### PROTECTION DE LA PEAU:

Éviter tout contact avec la peau.

Porter des gants imperméables et des vêtements de protection adaptés.

Étant donné que ce produit est absorbé par la peau, il faut veiller à éviter tout contact et toute contamination des vêtements.

### Protection des mains:

Gants en caoutchouc nitrile ou caoutchouc fluoré. Tenez compte des instructions concernant la perméabilité et la durée de vie des gants données par le fabricant et des exigences particulières au lieu de travail. Remplacer les gants immédiatement en cas de fissure ou en cas de changement d'aspect (dimension, couleur, flexibilité, etc).

### Conseils supplémentaires:

On ne doit pas transporter, conserver, ni consommer d'aliments, de boissons ou de tabac dans les zones où ce produit est utilisé. Avant de manger, boire ou fumer, se laver soigneusement le visage et les mains à l'eau et du savon.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES

<b>Couleur:</b>	turbide
<b>Aspect:</b>	thixotrope
<b>Odeur:</b>	styrène
<b>seuil olfactif:</b>	Voir la section 8 pour connaître les limites d'exposition
<b>pH:</b>	Non applicable
<b>Point de fusion:</b>	Non disponible
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	100 - 200 °C
<b>Point d'éclair:</b>	~34 °C DIN EN ISO 1523
<b>Vitesse d'évaporation:</b>	Non disponible
<b>LIMITES D'INFLAMMABILITE (% Par Vol):</b>	inférieure 1.1 supérieure: 8 (valeurs pour le styrène)
<b>Pression de vapeur:</b>	6 hPa @ 20 °C (valeur pour le styrène)
<b>Densité gazeuse:</b>	Non disponible
<b>Densité:</b>	~1.09g/cm <sup>3</sup> @ 20°C DIN EN ISO 2811-2
<b>SOLUBILITE DANS L'EAU:</b>	Insoluble
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	Non disponible
<b>Température d'auto-inflammabilité:</b>	Non disponible
<b>Température de décomposition:</b>	Non disponible
<b>Viscosité (Kinématique):</b>	Non disponible

**Viscosité (Dynamique):** thixotrope

#### AUTRES INFORMATIONS

**Liposolubilité (solvent-huile):** Non disponible  
**% VOLATIL (EN poids):** 35 - 39  
**Extrait sec:** 61- 65% DIN 55671  
**Saturation dans l'air (% en volume) :** Non disponible  
**Indice d'acide (mgKOH/g):** <=7DIN EN ISO 2114  
**Indice d'hydroxyle (mgKOH/g)** Non disponible  
**Contenu organique volatile (1999/13/EC) :** Non disponible

---

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Réactivité:** Aucune information disponible

#### STABILITÉ CHIMIQUE

**Stabilité:** Stable

**Conditions à éviter:** Stable à des températures et pressions normales. Formation possible de mélanges inflammables avec l'air en cas d'échauffement au-dessus du point d'éclair et/ou en cas de pulvérisation ou de nébulisation.

#### POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES

**Polymérisation:** Peut se produire

**Conditions à éviter:** Risque d'une polymérisation spontanée au contact de la chaleur ou en présence de rayons UV. Risque d'une polymérisation spontanée en présence de donneurs de radicaux.

**Matières incompatibles:** Aucun à notre connaissance

**Produits de décomposition dangereux:** Monoxyde de carbone  
dioxyde de carbone  
Vapeurs ou gaz irritants

---

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

**Voies d'exposition probables :** Orale, Peau, Yeux, Système respiratoire.

**Toxicité aiguë - orale :** Non classifié - Sur la base des données disponibles et/ou d'un jugement professionnel, les critères de classification ne sont pas respectés.

**Toxicité aiguë - dermique :** Non classifié - Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

**Toxicité aiguë - inhalation :** Non classifié - Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

**Corrosion / irritation de la peau :** Provoque une irritation cutanée.

**Domages oculaires / irritation oculaire graves** Provoque une sévère irritation des yeux.

**Sensibilisation respiratoire** Non classifié - Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

**Sensibilisation de la peau** Non classifié - Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

**Carcinogénicité** Non classifié. - Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

**Mutagénicité de la cellule germinale** : Non classifié. - Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

**Toxicité reproductive** : Non classifié. - Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

**Toxicité de l'organe cible spécifique (STOT) - exposition unique** : Peut irriter les voies respiratoires.

**Voie d'exposition** : Inhalation **Organes touchés** : Système respiratoire

**Toxicité de l'organe cible spécifique (STOT) - exposition répétée** : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Voie d'exposition** : Inhalation **Organes touchés** : Oreilles

**Risque d'aspiration** : Non classifié - Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

### Information toxicologique concernant le produit:

#### Toxicité aiguë

Oral(e)	rat	DL50 aiguë	>2000 mg/kg
cutané	lapin	DL50 aiguë	>2000 mg/kg
Inhalation	rat	LC50 aiguë 4 h	>20 mg/l(Vapeurs)

#### Effets locaux sur la peau et les yeux

Irritation Aiguë	cutané	irritant
Irritation Aiguë	oeil	irritant

#### Sensibilisation allergique

Sensibilisation	Peau	Ne provoque pas de sensibilisation
Sensibilisation	respiratoire	Pas de données

#### Génotoxicité

#### Tests de mutations génétiques

Test d'Ames par la salmonelle	Pas de données
-------------------------------	----------------

#### Autres informations

Les informations toxicologiques mentionnées ci-dessus sont des estimations.

Il provoque des lésions auriculaires suite à une exposition prolongée ou répétée par inhalation.

### DONNÉES DE TOXICITÉ DES INGRÉDIENTS DANGEREUX

L'acide méthacrylique a respectivement une valeur DL50 orale aiguë (rat) et une valeur DL50 cutanée aiguë (lapin) de 1320 mg/kg et 500-1000 mg/kg. La valeur CL50 d'inhalation aiguë (4 h, rat) est de 7,1 mg/l (vapeur). Un contact direct avec ce produit provoque des brûlures oculaires et cutanées. Peut provoquer une cécité et provoque une irritation du système respiratoire.

Le styrène présente des valeurs DL50 orales (chez le rat) et cutanées (chez le lapin et le rat) aiguës > 2 000 mg/kg. La valeur CL50 par inhalation (chez le rat) était de 11,8 mg/l (sous forme de vapeurs) après 4 heures d'exposition. Toute surexposition aiguë aux vapeurs de styrène peut provoquer une irritation modérée des yeux et du nez ainsi que des vertiges, des céphalées et une dépression du système nerveux central. Le styrène irrite modérément la peau. Dans des études menées sur des animaux, le styrène a entraîné des échanges de chromatides-sœurs et de micronucléus et des ruptures de brins d'ADN. Des tests in vitro ont prouvé que le styrène provoque des mutations létales récessives liées au chromosome sexuel chez la drosophile (mouche à vinaigre). Il a été mis en évidence que le styrène provoque des tumeurs du poumon chez les souris. Aucune étude épidémiologique évaluant l'exposition au styrène chez des humains n'a été concluante en raison du contrôle inapproprié des variables. Le styrène provoque des lésions auriculaires suite à une exposition prolongée ou répétée par inhalation. L'ingestion de styrène peut entraîner un risque d'absorption par aspiration. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) classe le styrène comme carcinogène du groupe 2B (probablement carcinogène pour les humains).

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### TOXICITÉ, PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ, POTENTIEL DE BIOACCUMULATION, MOBILITÉ DANS LE SOL, AUTRES EFFETS NÉFASTES

Ce matériau n'est pas classé comme étant dangereux pour l'environnement.  
L'estimation écologique de ce produit est basée sur l'évaluation de ses composants.

### RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS PBT ET vPvB indéterminé

### DONNÉES DE TOXICITÉ DES INGRÉDIENTS DANGEREUX

COMPOSANT / No. CAS	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour la puce d'eau
Acide méthacrylique 79-41-4	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Styrène 100-42-5	EC50 0.15 - 3.2 mg/L - Pseudokirchneriella subcapitata (96h) EC50 0.46 - 4.3 mg/L - Pseudokirchneriella subcapitata (72h) EC50 = 0.72 mg/L - Pseudokirchneriella subcapitata (96h) EC50 = 1.4 mg/L - Pseudokirchneriella subcapitata (72h)	LC50 58.75 - 95.32 mg/L - Poecilia reticulata (96h) LC50 3.24 - 4.99 mg/L - Pimephales promelas (96h) LC50 19.03 - 33.53 mg/L - Lepomis macrochirus (96h) LC50 6.75 - 14.5 mg/L - Pimephales promelas (96h)	EC50 3.3 - 7.4 mg/L - Daphnia magna (48h)

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Méthodes de traitement des déchets:

Allnex encourage le recyclage, la récupération et la réutilisation des matériaux, chaque fois qu'il est permis. En cas d'impossibilité, Allnex recommande que les produits organiques, surtout lorsqu'ils sont classés déchets dangereux, soit détruit par traitement thermique ou par incinération dans des usines de traitement agréées. Les réglementations locales et nationales doivent être respectées.

---

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Cette section donne les informations de base concernant la classification liée au transport. Se référer aux réglementations appropriées pour des demandes spécifiques

### ADR/RID/ADN

Matières dangereuses ? X

Nom d'expédition des Nations unies: RÉSINE EN SOLUTION

Classe(s) de danger pour le transport 3

Numéro ONU: UN1866

Groupe d'emballage: III

ETIQUETTE DE Liquide Inflammable

TRANSPORT REQUISE:

Envoi exceptionnel : Carriage in accordance with 2.2.3.1.5

Code de restriction en tunnels : D/E

Commentaires : Non destiné à l'expédition par des voies fluviales internes dans des bateaux citernes.

### IMO

Matières dangereuses ? X

Nom d'expédition des Nations unies: RÉSINE EN SOLUTION

Classe(s) de danger pour le transport: 3

Numéro ONU: UN1866

Groupe d'emballage: III

ETIQUETTE DE Liquide Inflammable

TRANSPORT REQUISE:

### ICAO / IATA

Matières dangereuses ? X

Nom d'expédition des Nations unies: RÉSINE EN SOLUTION

Classe(s) de danger pour le transport: 3

Groupe d'emballage: III

Numéro ONU: UN1866

ETIQUETTE DE Liquide Inflammable

TRANSPORT REQUISE:

---

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES À LA SUBSTANCE OU AU MÉLANGE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT

**Substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (EC) n°1005/2009)** Non applicable

**Polluants organiques persistants (Règlement (EC) n°850/2004)** Non applicable

**Consentement éclairé préalable** : Non applicable

**Substances soumises à autorisation (annexe XIV du règlement (CE) n° 1907/2006)** : Non applicable

**Substances soumises à restriction pour certaines applications (annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006)** : Oui

Se référer à l'annexe XVII du règlement REACH pour davantage de détails sur les applications soumises à des restrictions.

Styrène (~ 37 %)

Cette substance est inflammable et fait l'objet de restrictions pour les aérosols d'après l'article 40.

**Classe de danger pour les eaux (Allemagne) :** 2 conformément au VwVwS, 17.05.1999

## INFORMATIONS SUR L'INVENTAIRE

**Espace économique européen (y compris l'UE) :** S'il est acheté auprès d'une entité juridique de Allnex située dans l'EEE (UE ou Norvège), ce produit est conforme à l'enregistrement du règlement REACH (CE) n° 1907/2006, étant donné que tous ses composants sont exclus, exempts ou (pré)enregistrés.

### Les Etats-Unis (Etats-Unis):

Tous les composants de ce produit son inclus dans l'inventaire chimique TSCA ou ne nécessitent pas d'être listés dans cet inventaire.

### Canada:

Un ou plusieurs des composants de ce produit ne figurent PAS dans la liste canadienne des substances domestiques (DSL). Ces composants figurent dans la liste canadienne des substances non domestiques (NDSL).

**L'Australie:** Tous les composants de ce produit sont inclus dans le inventaire australien des substances chimiques (AICS) ou ne sont pas exigés pour être énumérés sur AICS.

**Chine :** Tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire chinois ou n'ont pas besoin de l'être.

**Japon :** Un ou plusieurs des composants de ce produit ne figurent PAS dans l'inventaire du Japon (ENCS).

**Corée :** Tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l' inventaire coréen (ECL) ou n'ont pas besoin de l' être.

**Philippines :** Tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire philippin (PICCS) ou n'ont pas besoin de l'être.

## ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été réalisée

---

## 16.AUTRES INFORMATIONS

**MOTIF DE PUBLICATION:** Révision de la partie 2  
Révision de la partie 3  
Révision de la partie 11

**Date de préparation :** 30-août-2013  
**Date de dernière révision pertinente** 30-août-2013

Les méthodes de classification comprennent un ou plusieurs des éléments suivants : utilisation de données de produit spécifiques, données de lecture croisée, modélisation, jugement professionnel ou évaluation basée sur le composant.

### Phrases de risques et de danger relatives aux composants

Acide méthacrylique

H302 - Nocif en cas d'ingestion.  
H311 - Toxique par contact cutané.  
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
H332 - Nocif par inhalation.  
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.  
R35 - Provoque de graves brûlures.  
R21/22 - Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

**Styrène**

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.  
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H315 - Provoque une irritation cutanée.  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.  
H332 - Nocif par inhalation.  
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.  
H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
R10 - Inflammable.  
R20 - Nocif par inhalation.  
R65 - Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.  
R36/37/38 - Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.  
R48/20 - Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

---

Préparé par: Département en charge de la gestion responsable des produits et des affaires réglementaires, <http://www.allnex.com/contact>

---

Ces renseignements sont donnés sans aucune garantie ni représentation. Nous n'en assumons aucune responsabilité légale, et nous n'autorisons, n'encourageons ni ne recommandons la mise en pratique d'une invention brevetée quelconque sans licence. Ces renseignements sont donnés seulement à des fins de considération, d'investigation et de vérification. Avant d'utiliser un produit quel qu'il soit, il convient d'en lire l'étiquette.

---